



Aix en Provence



VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-48**

Séance publique du

9 février 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150209- lmc160028-DE-1-1
Date de signature : 12/02/2015
Date de réception : jeudi 12 février 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADES

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : S.DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GALLESE Alexandre

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville est saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façade sur rue ou places publiques, réalisés dans le périmètre élargi du Secteur Sauvegardé.

Par délibération du conseil municipal n°2010-219 du 3 mars 2010, modifiée par délibération n°2013.120 du 18 mars 2013, il a été décidé que le système d'attribution de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (alignement opposé des boulevards), modification des critères et simplification / revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m² décompté comme suit : un taux unique de 21 € m² de façade, auquel vient s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Communauté du Pays d'Aix, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux,
- le changement ou la restauration des menuiseries, des ferronneries et des corniches à concurrence de 15 % du montant TTC de la facture acquittée.

En conséquence, le tableau ci-joint présente les attributions proposées sous réserve de l'avis de l'Architecte des Bâtiment de France.

En conclusion, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 61 716,36 € sera imputé sur la ligne budgétaire 90824-20422-1612, qui présente les disponibilités suffisantes ;

AUTORISER M. le Trésorier d'Aix Municipale à faire recette de la somme de 11 186 € au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

DL.2015-48 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADES-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
R. MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES EN SECTEUR SAUVERGARDE

Subventions accordées (Ville - C.P.A.)

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Participations en €							Montant de la subvention
		Mètres	Ville (21 € le m ²)	C.P.A. (7 € le m ²)	S/Total	Subvention encadrement porte exceptionnell e	Menuiserie et ferronnerie (15% du montant des travaux subventionnable)		
							Montant subventionnable	15%	
M. Hugues DE CASTELLANE 23, boulevard d'Argenson 92200 Neuilly sur Seine	13, rue Goyrand	84	1 764,00 €	588,00 €	2 352,00 €	1 600,00 €	21 763,51 €	3 264,53 €	7 216,53 €
M. Gerard Minaud SCI TRIMALCION 31, cours Saint Louis 13100 Aix-en-Provence	31, cours Saint Louis	90	1 890,00 €	630,00 €	2 520,00 €		5 232,55 €	784,88 €	3 304,88 €
Mme CUMONT Sud Gestion Immobilière (sdc 20, rue Paul Bert) 8, rue de la Fourane CS 40760 13100 Aix-en-Provence cedex 1	20, rue Paul Bert	107	2 247,00 €	749,00 €	2 996,00 €		2 675,00 €	401,25 €	3 397,25 €
Mme CUMONT Sud Gestion Immobilière (sdc 12, bd Roi-Rene) 8, rue de la Fourane CS 40760 13100 Aix-en-Provence cedex 1	12, Boulevard du Roi-Rene	895	18 795,00 €	6 265,00 €	25 060,00 €		37 524,90 €	5 628,74€	30 688,74 €
Mme FOUCHER DE BRANDOIS Syndic de copropriétaires 10, cours Mirabeau 13100 Aix-en-Provence	10, cours Mirabeau	341	7 161,00 €	2 387,00 €	9 548,00 €		28 497,21 €	4 274,58 €	13 822,58 €
M. René GUILLERMO (syndic bénévole) 27, rue Portalis 13100 Aix-en-Provence	27, rue Portalis	81	1 701,00 €	567,00 €	2 268,00 €		3 036,66 €	455,50 €	2 723,50 €
Mme DARDANELLI Sylvie 155, avenue de la Rostolane 13540 Puyricard	29, rue Mignet						3 752,55 €	562,88 €	562,88 €
TOTAL			33 558,00 €	11 186,00 €	44 744,00 €	1 600,00 €		15 372,53 €	61 716,36 €